

La ville de Strasbourg est, depuis fort longtemps, connue et reconnue pour ses nombreux aménagements cyclables, faisant d'elle «LA» ville du vélo par excellence!

Les utilisateurs de la «petite reine» sont chaque année plus nombreux. On estime à plus de 300 000 le nombre de vélos en circulation dans l'Eurométropole de Strasbourg. (2022)

Ce mode de transport alternatif a toutefois son revers : le vol!

On enregistre en effet une recrudescence des vols de cycles (dont les vélos à assistance électriques, les vélos-cargos et les trottinettes), certaines personnes se livrant à un véritable trafic.

Dans l'Eurométropole de Strasbourg, 1300 plaintes pour vol de vélos sont déposées en moyenne par an.

Le présent document, réalisé conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Police Nationale, a pour but de vous aider à sécuriser le mieux possible votre cycle.



L'esprit vélo!

De nombreux VéloParcs sécurisés sont à la disposition des cyclistes à travers l'Eurométropole. Ces équipements sont sous vidéo-protection et accessibles au moyen d'un dispositif sécurisé.



■ Même entreposé dans un local protégé, privé ou public, votre vélo doit être cadencassé (le cadre et une roue) à une partie inamovible (arceau de sécurité par ex.)

Hors structures sécurisées, veillez à arrimer votre vélo à un arceau de sécurité, même pour une très courte durée.

L'implantation des arceaux de sécurité est choisie en fonction des besoins cyclistes. Il est fortement conseillé de privilégier l'utilisation de ces structures. (Pour des raisons évidentes de sécurité, évitez à tout prix les poteaux de signalisation, les barrières fixes ou amovibles, arbres)

Contrairement aux idées reçues, beaucoup de vols sont commis en plein jour, dans des lieux passants.

■ Le délai de conservation des enregistrements vidéo est de 96 heures. Passé ce délai, la Police ne pourra plus réquisitionner les images, ce qui diminue sensiblement les moyens de l'enquête! Ne tardez donc pas à déposer plainte en cas de vol.

Je suis témoin
d'un vol de vélo :



Où et comment garer son vélo
en toute sécurité

Vous êtes victime du vol
de votre vélo :



Redigez sans attendre une pré-plainte en ligne
sur www.moncommissariat.fr

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur. Dès l'enregistrement de la pré-plainte, les vidéos du secteur sont mises à disposition des services enquêteurs.

Dans un souci de traitement efficace de votre plainte, celle-ci doit comporter des éléments exploitables précis :

- Lieu et adresse précis (cave, garage, hall d'immeuble, VéloParc etc.)
- Plage horaire de la commission des faits
- N° d'enregistrement BICYCODE® si votre vélo est marqué contre le vol
- Type de cadenas utilisé

Consultez régulièrement le site

www.velos-trouves.strasbourg.eu

Sur ce site apparaissent les vélos retrouvés par les services de police et non réclamés par leurs propriétaires.



■ Une preuve d'appartenance vous sera réclamée lors de la restitution de votre cycle.

- Pensez à garder une copie de votre plainte. Elle sera demandée par les services de police avant une restitution.

Que faire en cas de vol?

Le marquage **BICYCODE®** est un numéro unique standardisé gravé sur le cadre des vélos et référencé dans une base de données nationale.



En cas de vol, ce numéro permet la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police. Il permet également aux policiers de terrain, en cas de doute à l'occasion d'un contrôle de Police, d'identifier le véritable propriétaire d'un cycle.

Sur le site www.bicycode.org, vous trouverez toutes les coordonnées des structures qui assurent le marquage des vélos (Prix moyen 10€)

■ Depuis le 31 juillet 2021, un vélo, qu'il soit neuf ou d'occasion, acheté chez un professionnel, doit obligatoirement être marqué contre le vol (Arrêté du 31-12-2020)

Équipez-vous d'au moins un antivol en «U»

Pour vous aider, priorisez les cadenas dont l'emballage comporte ce logo.



Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un «arrêt minute» ou pour verrouiller la roue arrière.

Équipez votre vélo d'un traceur GPS

Le traceur GPS (Tracker) n'a pas pour but d'empêcher le vol en lui-même. Il vous permettra de suivre votre vélo s'il devait être volé. Ainsi vous pourrez alerter rapidement les forces de l'ordre en géolocalisant très précisément votre cycle et ainsi permettre aux forces de l'ordre d'intervenir efficacement.



HÔTEL DE POLICE DE STRASBOURG



34, route de l'hôpital
67000 Strasbourg
Tél : 03.90.23.17.17

Ouvert 24h/24 - 7j/7



Pour connaître l'adresse des autres commissariats de secteur www.moncommissariat.fr ou téléchargez l'application gratuite **MASÉCURITÉ** (IOS ou Android)



POLICE MUNICIPALE

Tél : 03.88.84.13.05

Association CADR67

(Marquage de vélos)
12, rue des Bouchers
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.75.17.50



www.cadr67.fr

Suivez-nous!

@PoliceNat67



@Strasbourg

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comment éviter LE VOL DE VÉLOS



Comment protéger sa «petite reine»?

Adresses et sites utiles



Strasbourg.eu
eurométropole

